

Question présentée par le député :

M. Marc Falquet

Date de dépôt : 2 mai 2016

Question écrite

Fonction publique : pourquoi ne pas favoriser l'emploi en recourant davantage au travail à temps partiel ?

L'Etat de Genève est un important pourvoyeur de places de travail. Les conditions salariales y sont excellentes, la sécurité de l'emploi est quasi garantie. Les retraites sont bien dotées et même renflouées par le contribuable à coups de centaines de millions de francs.

Le secteur privé souffre d'incertitude et d'insécurité. Les emplois sont de plus en plus précaires, les salaires et les retraites plus modestes.

Pouvoir bénéficier d'un emploi à l'Etat de Genève est un grand privilège.

L'économie privée s'essouffle. La situation de l'emploi se dégrade quotidiennement pour les Genevois. En avril 2016, nous atteignons 16 500 demandeurs d'emploi.

Le nombre de personnes à l'aide sociale augmente régulièrement à Genève depuis plusieurs années. Plus de 23 000 personnes se retrouvent sur le carreau, à l'assistance publique (mai 2016).

Les possibilités budgétaires ne permettent plus à l'Etat d'engager des collaborateurs en nombre.

Au vu de cette situation, des solutions assez simples seraient possibles pour permettre à un plus grand nombre de citoyens de trouver ou retrouver une place de travail.

Il s'agirait pour l'Etat d'encourager ses services ainsi que ses employés à recourir au travail à temps partiel.

La généralisation du travail à temps partiel dans la société civile, mais bien entendu aussi à l'Etat où les salaires sont plus confortables, est certainement une solution d'avenir qui permettrait de résorber une partie du chômage et favoriser la qualité de vie de la population.

Question :

Le Conseil d'Etat serait-il favorable à encourager ses services et ses employés à recourir au travail à temps partiel, pour le personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire ainsi que des établissements publics médicaux ?

Le Conseil d'Etat est vivement remercié.